
Conférence du désarmement

18 février 2010

Français

Compte rendu définitif de la mille cent soixante-dixième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 18 février 2010, à 10 heures 10

Président: M. Mikhail Khvostov (Bélarus)

Le Président (*parle en russe*): Je déclare ouverte la 1170^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant de commencer les travaux d'aujourd'hui, permettez-moi, au nom de la Conférence et en mon nom personnel, de souhaiter une cordiale bienvenue à un nouveau collègue qui a pris ses fonctions en tant que représentant de son gouvernement à la Conférence, à savoir l'Ambassadeur Peter Woolcott, de l'Australie. Au nom de la Conférence, je voudrais saisir cette occasion de l'assurer de notre pleine coopération et de notre appui indéfectible dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Les délégations suivantes ont demandé à prendre la parole en séance plénière d'aujourd'hui: l'Australie et le Pakistan. Suivant l'ordre dans lequel les demandes ont été reçues, je voudrais maintenant donner la parole à l'Ambassadeur de l'Australie, S. E. M. Peter Woolcott. Monsieur, vous avez la parole.

M. Woolcott (Australie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous assurer de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation.

L'Australie compte sur la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. L'évolution de l'environnement stratégique mondial, le fléau du terrorisme et la menace de la prolifération des armes de destruction massive, y compris par des acteurs non étatiques, nous oblige à redoubler d'efforts pour progresser sur la voie de la non-prolifération, de la limitation des armements et du désarmement. Cette instance promet d'offrir une plus grande sécurité nationale pour tous lorsque nous travaillons ensemble.

Or, depuis trop longtemps, nous ne tenons pas cette promesse. Nous négocions sur l'opportunité de négocier, sur la façon de négocier, sur le moment auquel négocier. Certains appellent cela du «sommambulisme».

Nous avons réalisé une véritable percée en 2009. Nous avons adopté un programme de travail qui a constitué une base solide pour aller de l'avant. L'Australie a considéré le document CD/1864 comme une solution possible pour avancer, et regrette que la Conférence n'ait pas été en mesure de profiter de l'élan suscité par l'adoption d'un programme de travail.

Il s'agit maintenant de convenir d'un programme de travail pour 2010 et de progresser vers son exécution rapide.

Les échanges et les consultations que nous avons menés ici se sont révélés utiles pour partager des idées et des conceptions sur la façon de résoudre les questions de désarmement. Toutefois, l'échange ne suffit pas; nous devons négocier des traités. Si la Conférence du désarmement entend conserver son rôle prééminent dans les efforts collectifs liés à la sécurité internationale et à la non-prolifération des armes de destruction massive, nous devons travailler ensemble, de façon pratique et avec une orientation claire.

La paralysie persistante de la Conférence est difficile à accepter. L'Australie et la grande majorité des États représentés à la Conférence veulent progresser dans la mise en œuvre de leurs priorités communes dans le domaine du désarmement. Nous avons besoin que la Conférence se remette au travail.

L'Australie exhorte toutes les délégations à faire preuve de souplesse et à prendre les mesures supplémentaires nécessaires pour adopter et exécuter un programme de travail au début de cette année. Beaucoup de délégations ont pris des initiatives pour parvenir à des solutions flexibles. L'Australie réitère ses félicitations à l'Ambassadeur Jazaïry pour l'ingéniosité et les compétences diplomatiques dont il a fait preuve pour trouver les moyens de permettre à la session de 2009 d'adopter son programme de travail. Nous avons besoin

de reproduire cette démarche. Nous risquons de voir l'imagination et la souplesse au service du déblocage de la Conférence déboucher sur des propositions visant à contourner la Conférence.

L'engagement de l'Australie en faveur du désarmement nucléaire est profond et total. La publication, en décembre 2009, du rapport de la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires a offert une perspective sur ce qui pouvait être fait aujourd'hui pour dynamiser l'effort de désarmement. Le Gouvernement australien élabore actuellement sa réaction au rapport, et il devrait être largement favorable aux recommandations qu'il renferme. Nous attendons avec impatience que le débat s'engage à la Conférence du désarmement, et souhaitons qu'un débat international ait lieu sur les idées et les mesures concrètes proposées dans le rapport. Au premier rang de ces mesures pratiques, il faut que la Conférence du désarmement se remette au travail.

Pour l'Australie, la priorité immédiate de la Conférence du désarmement en matière de non-prolifération et de désarmement est l'ouverture rapide de négociations sur un traité visant à mettre fin à la production de matières fissiles. Un traité vérifiable sur les matières fissiles offrirait des avantages, tant du point de vue du désarmement que de celui de la non-prolifération, et il appelle par conséquent un appui massif de la part de la Conférence.

L'Australie regrette que la Conférence n'ait pas encore ouvert les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, alors même que l'idée d'un tel traité avait été approuvée à plusieurs reprises comme constituant la prochaine étape logique vers une limitation des armes nucléaires et vers un désarmement. Un tel traité renforcerait les contrôles internationaux sur les matières fissiles, freinant d'autant la prolifération. L'Australie continuera à œuvrer activement pour parvenir à l'adoption d'un plan de travail qui privilégie la négociation d'un traité vérifiable sur les matières fissiles, sur la base du mandat Shannon. D'autres questions, y compris la question des stocks de matières fissiles, pourront être abordées en cours de négociations.

Nous sommes prêts à engager une discussion de fond sur les éléments figurant dans le document CD/1864 concernant des mesures concrètes pour des approches progressive et systématique visant à réduire et éliminer les armes nucléaires.

L'Australie a hâte de participer à un débat constructif sur toutes les questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, y compris sur le projet de traité présenté en 2008 par la Fédération de Russie et la Chine concernant la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace.

L'Australie appuie les discussions de fond en cours à la Conférence du désarmement concernant les garanties négatives de sécurité. Elle est favorable à l'étude de nouvelles mesures, mais reconnaît que, pour que le travail soit productif, les propositions concernant de telles mesures doivent être susceptibles de mobiliser un large appui, notamment de la part des États dotés d'armes nucléaires.

L'Australie a hâte de mener des consultations fructueuses cette année à la Conférence du désarmement sur l'ensemble des questions inscrites à son ordre du jour. Elle exhorte tous les membres de la Conférence à faire preuve de la flexibilité nécessaire pour sortir de l'impasse actuelle et commencer les travaux qui sont essentiels pour notre sécurité commune.

Je souhaite le succès à la Conférence, et assure que les membres de ma délégation apporteront leur plein appui et leur coopération aux efforts faits par cette instance pour progresser cette année.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Peter Woolcott, de sa déclaration, et de son intention de coopérer avec la présidence.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Pakistan, S. E. M. Zamir Akram. Monsieur, vous avez la parole.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement.

Je suis convaincu que sous votre direction éclairée, nous ferons des progrès importants dans notre travail. Je tiens à vous assurer que ma délégation entend coopérer pleinement avec vous. Je saisis cette occasion d'exprimer notre gratitude et notre admiration à votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Bangladesh, pour la façon équilibrée, transparente et ouverte avec laquelle il a assuré sa présidence. Je tiens également à exprimer ma chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur de l'Australie, avec lequel nous avons hâte de travailler.

Aujourd'hui, je voudrais exposer à la Conférence du désarmement réunie en séance plénière les raisons qui expliquent la position du Pakistan au sujet du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui est proposé. Toutefois, auparavant, je voudrais rappeler à chacun d'entre vous que la Conférence ne travaille pas en vase clos. Les positions que nous exprimons ici ne peuvent être considérées isolément des réalités du système politique international ambiant. De même, une délégation ne peut poursuivre à la Conférence du désarmement un objectif qui serait incompatible avec la politique menée par son gouvernement en dehors de la Conférence.

Permettez-moi de commencer par le commencement.

Au moment où le Pakistan a accédé à l'indépendance, les deux plus grands pays de l'Asie du Sud ont hérité d'un litige. Cet héritage trouble continue d'empoisonner nos relations encore aujourd'hui. Il a alimenté les tensions, les suspicions et les guerres. Nos forces demeurent stationnées les yeux dans les yeux de part et d'autre de la ligne de démarcation.

Le Pakistan doit faire avec un voisin qui est beaucoup plus important que lui de par ses dimensions et sa population, mais aussi supérieur du point de vue de ses forces conventionnelles et stratégiques. De ce fait, notre sécurité relève de l'intérêt suprême de la nation pakistanaise. Nous devons nous adapter non à des intentions, mais à des moyens.

Après avoir rejeté le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) invoquant un «apartheid nucléaire», notre voisin a effectué en 1974 un essai nucléaire cyniquement qualifié de «pacifique». L'Asie est donc devenue la victime de la prolifération nucléaire.

Il convient de rappeler que cet essai nucléaire a été rendu possible par le détournement illégal, aux fins de la fabrication d'armes nucléaires, de combustible irradié provenant de la coopération nucléaire civile accordée dans le cadre du programme Cirus.

Pour le Pakistan, cet essai a signifié l'apparition d'une menace nouvelle sur sa sécurité.

Cependant, la réaction internationale pourrait être qualifiée d'ambivalente ou, au mieux, de mal orientée. Un membre permanent, européen, du Conseil de sécurité, a même adressé un message de félicitation. D'autres ont discrètement admis que cette réalité devait être acceptée et qu'il fallait simplement tout faire pour empêcher la poursuite de la prolifération. Cette situation a donné lieu à la création du Groupe des fournisseurs nucléaires, dont l'objectif spécifique est d'empêcher d'autres pays de se doter de l'arme nucléaire. Les pays membres du Groupe ont également adopté des législations nationales allant dans le même sens.

Pourtant, aucune mesure effective n'a été prise pour inverser le courant de prolifération nucléaire en Asie du Sud.

Le Pakistan a cherché à assurer sa sécurité au travers d'arrangements bilatéraux, et aussi par des mesures internationales et régionales. Il a notamment proposé la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, une déclaration conjointe de renonciation à l'acquisition ou à la fabrication d'armes nucléaires, l'inspection mutuelle des installations nucléaires, l'acceptation simultanée du TNP ou de garanties complètes de l'AIEA, un traité bilatéral ou régional d'interdiction des essais nucléaires, une zone exempte de missiles en Asie du Sud, et la conclusion d'un pacte de non-agression. En 1992, nous avons également proposé la tenue d'une conférence à cinq parties chargée de rechercher les moyens d'instituer un régime non discriminatoire et équitable exempt d'armes nucléaires dans notre région. Malheureusement, toutes ces propositions et toutes ces initiatives ont été rejetées.

En conséquence, la seule solution qui s'offrait au Pakistan était de mettre au point ses propres moyens nucléaires. Nous l'avons fait alors que des sanctions discriminatoires et arbitraires s'abattaient sur la victime et non sur l'auteur de la prolifération nucléaire.

Même après nous être dotés de moyens nucléaires, nous avons en toute conscience décidé de ne pas réaliser d'essai, dans l'espoir d'éviter une nouvelle confrontation. En 1995, l'évolution de la situation sur la frontière a contraint nos dirigeants à écrire aux dirigeants des membres permanents du Conseil de sécurité et à leur faire part de nos craintes concernant les préparatifs d'essais nucléaires en cours. Malheureusement, nos mises en garde sont demeurées vaines, et les 11 et 13 mai 1998, cinq essais nucléaires ont été effectués sur nos frontières. Ils se sont accompagnés de déclarations belliqueuses et de mises en garde sans appel en direction du Pakistan.

Fait étrange, c'est à nouveau le Pakistan qui a été invité à faire preuve de retenue et à ne pas riposter, et une fois encore, il n'y a pas eu le moindre signe d'action visant à inverser la prolifération nucléaire dans notre région. Nous avons pris ces discours vains pour ce qu'ils étaient. Nous n'avons d'autre choix que de franchir le rubicond nucléaire et de mener nos propres essais pour garantir la crédibilité de notre force de dissuasion. C'est pourquoi notre force nucléaire est défensive et ne vise pas à conforter une position.

Il est important de rappeler la réaction de la communauté internationale aux événements d'Asie du Sud à cette époque, car elle a une incidence sur la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1172 (1998), dans laquelle, au paragraphe 8, il «encourage tous les États à empêcher l'exportation de matériel, de matières ou de technologies qui pourraient de quelque manière que ce soit contribuer à des programmes [dans ces pays] d'armes nucléaires ou de missiles balistiques pouvant emporter de telles armes, et se félicite des politiques nationales adoptées et déclarées à cette fin».

Au paragraphe 11 de la même résolution, le Conseil de sécurité «se déclare fermement convaincu que le régime international de non-prolifération des armes nucléaires doit être maintenu et consolidé».

Outre cette résolution, les membres permanents du Conseil de sécurité ont adopté un communiqué commun le 5 juin 1998, au lendemain des essais nucléaires effectués en Asie du Sud. Dans ce communiqué, ils se sont engagés, en substance, à coopérer étroitement dans le cadre d'efforts urgents destinés à prévenir une course aux armements nucléaires et aux missiles sur le sous-continent, et à consolider le régime de non-prolifération. Ils ont également réaffirmé leurs politiques respectives visant à prévenir les exportations d'équipement, de matières ou de technologies susceptibles de contribuer de quelque

manière que ce soit aux programmes d'armement nucléaire ou de développement de missiles capables de transporter de telles armes.

Au niveau régional, le Pakistan a proposé de stabiliser la dissuasion nucléaire résultant de la nouvelle situation en proposant un régime de retenue stratégique, en octobre 1998. Cette proposition, qui est toujours d'actualité, vise à empêcher de nouveaux essais nucléaires, l'augmentation du nombre d'ogives produites, l'installation d'ogives sur les vecteurs et l'introduction de systèmes d'armement déstabilisants tels que les systèmes de défense antimissiles et les missiles balistiques lancés depuis des sous-marins, à opérer des réductions équilibrées dans les forces conventionnelles, et à entamer un dialogue pragmatique de fond destiné à résoudre les différends bilatéraux. Malheureusement, cette proposition continue d'être rejetée par l'autre partie.

Au contraire, notre voisin a annoncé une doctrine nucléaire ambitieuse qui vise, entre autres, à acquérir un arsenal nucléaire constitué de 400 armes. Il développe également toute une panoplie de vecteurs, moyens aériens, terrestres et navals, dont il a fait l'acquisition. Il s'attache en outre à déployer un système de défense antimissile, à mettre au point des missiles balistiques intercontinentaux et à acquérir des sous-marins à propulsion nucléaire capables de servir de plates-formes de tir de missiles balistiques. Comme je le soulignerai plus tard dans mon intervention, d'importants progrès ont déjà été faits dans ce sens, grâce à la coopération internationale de ceux qui s'étaient engagés à agir dans le sens contraire.

À la fin des années 90, lorsque la Conférence du désarmement s'est penchée pour la première fois sur la question des matières fissiles, le Pakistan, a très clairement exprimé sa position. Nous ne pouvions accepter un traité qui figerait les asymétries ou les déséquilibres existants s'agissant des stocks de matières fissiles vis-à-vis de notre voisin qui, c'est évident, avait une longueur d'avance. Nous ne voulons pas d'une compétition basée sur l'armement à tout prix, car notre doctrine stratégique repose sur une dissuasion minimale crédible, mais nous devons veiller à ce que l'asymétrie n'érode pas la crédibilité de notre système de dissuasion. Tel demeure notre objectif aujourd'hui, et ce depuis plus de dix ans.

J'en viens à présent à la situation actuelle. Poursuivant leurs desseins stratégiques basés sur la doctrine ambiguë de l'équilibre des forces, ou simplement mus par l'appât du gain, certains pays ont conclu des accords de coopération nucléaire avec notre voisin, au mépris éhonté de leurs engagements internationaux et de leurs propres lois.

Arrêtons-nous tout d'abord sur leurs engagements au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), instrument auquel ils ont tous adhéré. Il est évident que ces accords de coopération nucléaire sont contraires aux engagements pris en vertu des articles I, III et VI du TNP, ainsi qu'à son préambule.

Il nous suffit, pour justifier notre affirmation, d'invoquer l'article premier du TNP, qui dispose: «Tout État doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à ne transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs.».

De même, la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité, que je viens de citer, a été bafouée par ces accords.

En outre, ces accords de coopération nucléaire sont contraires aux engagements pris par le Groupe des fournisseurs nucléaires, qui est composé de 45 pays, dont plusieurs sont représentés ici aujourd'hui. Il est particulièrement étrange que ce groupe de pays, constitué en réaction au premier acte de prolifération nucléaire perpétré en Asie du Sud en 1974, et qui fonctionne sur la base du consensus dans le but d'empêcher la poursuite de la prolifération, ait décidé à l'unanimité de rétribuer le pays qui a été à l'origine de la

prolifération. Compte tenu de la règle du consensus, une seule des 45 voix aurait suffi à bloquer cette décision. S'il n'en a pas été ainsi, c'est parce que l'appât du gain a été plus fort que les principes ou parce que le courage n'a pas emboîté le pas aux convictions.

Certaines voix se sont toutefois élevées dans le désert pour souligner les dangers d'une telle politique. Cette décision du Groupe des fournisseurs nucléaires a été qualifiée de «journée noire pour les efforts mondiaux visant à enrayer la prolifération des armes de destruction massive». Cette expression n'est pas l'œuvre d'un représentant pakistanais, mais de M^{me} Ellen Tauscher, alors députée au Congrès des États-Unis d'Amérique, qui a également déclaré, le 8 septembre 2008, que cet accord rendrait plus difficile la lutte contre la course aux armements nucléaires en Asie du Sud.

Plus intéressant encore, dans une tribune publiée dans le *New York Times* du 20 août 2008, M^{me} Tauscher et son collègue député Edward Markey ont écrit que si le Groupe des fournisseurs nucléaires appuyait le programme de coopération nucléaire, le Traité de non-prolifération serait mis à mal, et que les moyens de production du pays bénéficiaire passeraient probablement de 7 bombes à 40 ou 50, car chaque kilo d'uranium importé pour ses réacteurs civils libère un kilo d'uranium pour le programme d'armement. L'article, plus clairement encore, se poursuit comme suit: «De par le fait que ces règles internationales ne peuvent être modifiées que par un vote unanime, chacun des 45 pays membres du Groupe des fournisseurs nucléaires a la possibilité et le devoir d'insister pour que cet accord de coopération nucléaire irrégulier soit amélioré et que le commerce du nucléaire ne bénéficie pas au programme d'armement nucléaire du pays destinataire.». Plus intéressant encore, les auteurs recommandent de faire en sorte que l'accord soit soumis à l'acceptation de deux conditions préalables par le pays bénéficiaire: premièrement, la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et, deuxièmement, mettre fin à la production de matières fissiles de qualité militaire. Nous le savons, le Groupe des fournisseurs nucléaires n'a pas insisté sur ces deux conditions, mais s'est contenté de les passer sous silence.

Permettez-moi, toujours à propos de la question de la non-prolifération, de citer M. Robert Einhorn, qui a déclaré, devant la réunion du Groupe des fournisseurs nucléaires: «l'arrangement semble laisser la liberté absolue non seulement de poursuivre, mais aussi d'intensifier, la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires».

Un autre spécialiste de renom, l'ancien Président des États-Unis d'Amérique Jimmy Carter, a écrit dans un article du 29 mars 2006 que «l'arrangement proposé n'est qu'une étape de plus dans l'ouverture de la boîte de Pandore de la prolifération nucléaire», ajoutant que l'accord permettrait de produire jusqu'à 50 armes par an, ce qui est bien supérieur à la capacité actuelle présumée.

Au début de 2009, le changement de direction survenu dans un des principaux pays promoteurs de tels accords de coopération nucléaire a fait naître une lueur d'espoir et laissé penser que les craintes et les doutes suscités par ces accords donneraient lieu à une retenue qui permettrait de prévenir l'accentuation de la déstabilisation en Asie du Sud. Pour cette raison, et malgré nos réticences, nous ne nous sommes pas opposés à l'adoption du programme de travail de la Conférence du désarmement en 2009.

Malheureusement, notre optimisme a été de courte durée. Une fois entrés au Gouvernement, les opposants à l'accord en sont devenus les plus ardents défenseurs. Pis encore, en juin 2009, il est clairement apparu que l'accord faisait en réalité partie d'un plan stratégique plus large et plus dangereux, qui prévoyait une coopération dans le domaine de la mise au point de systèmes de défense antimissile, le transfert de technologie spatiale à double usage destinée à la fabrication de missiles balistiques intercontinentaux, la fourniture de sous-marins à propulsion nucléaire et la mise au point de missiles balistiques

lancés depuis des sous-marins, ainsi que des ventes massives d'armes classiques dernier cri pour plusieurs milliards de dollars.

Dans le même temps, d'autres membres permanents du Conseil de sécurité, de même que les champions les plus vociférants de la non-prolifération représentés ici, se sont engouffrés dans cette brèche avec enthousiasme. Un membre permanent européen a conclu la semaine dernière un tel accord de coopération nucléaire.

De sources publiques, on apprend que ces accords visent à doter le pays bénéficiaire de matières fissiles pour soixante ans au moins et à lui assurer la fourniture de tout le matériel nécessaire pour se constituer des réserves stratégiques de matières fissiles.

Il est instructif de considérer cette nouvelle donne du point de vue d'un observateur neutre tel que George Perkovich, spécialiste américain des questions de prolifération et auteur d'une récente étude commandée par la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Perkovich affirme que l'accord de coopération nucléaire réduira sensiblement le volet des coûts d'une analyse du rapport coûts-avantages que l'État bénéficiaire pourrait être amené à faire dans la perspective d'une reprise de ses essais nucléaires. Le combustible importé serait stocké en prévision des effets de sanctions. Perkovich affirme par ailleurs que dans le cadre de l'accord de coopération, huit réacteurs, des installations d'enrichissement de l'uranium et de retraitement du plutonium et le programme de surgénérateurs ont été exclus du champ de tout dispositif de garanties. Il estime en conséquence que l'accord proposé par le Groupe des fournisseurs nucléaires rend plus improbable l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Un autre expert, Michael Krepon, fondateur du Centre Stimson basé à Washington, affirme dans une publication récente que l'accord fera probablement plus de mal que de bien à deux institutions chargées de prévenir la prolifération. La première de ces institutions est l'AIEA, qui verrait un affaiblissement considérable de ses normes internationales en matière de garanties des installations nucléaires civiles contre le détournement de matières fissiles à des fins militaires. La seconde est le Groupe des fournisseurs nucléaires, sa renonciation n'ayant pas été accompagnée de mesures de compensation propres à renforcer les contrôles internationaux contre la prolifération telles que l'adhésion au traité qui interdit de nouveaux essais nucléaires. Pire encore, Krepon affirme que le Groupe a négligé de préciser les sanctions encourues par le pays bénéficiaire en cas de reprise de ses essais nucléaires. Mais le message le plus important pour nous dans cette salle est l'argument principal avancé par Krepon, qui affirme: «Il est regrettable que ceux qui ont le plus à gagner du commerce nucléaire se trouvent être les membres permanents du Conseil de sécurité, qui devrait être le garant du système mondial de non-prolifération. Si les cinq membres permanents placent d'autres intérêts tels que les profits au-dessus des préoccupations en matière de prolifération, le danger nucléaire grandira.»

La carte blanche accordée à notre voisin en accompagnement de l'engagement à développer ses moyens stratégiques et conventionnels a encouragé ses visées hégémoniques, qui se caractérisent par un aventurisme dangereux dont les conséquences peuvent être aussi imprévisibles qu'incontrôlables, consistant, notamment, à prôner une guerre limitée sous parapluie nucléaire, une doctrine dite du «démarrage à froid» («Cold Start»). Plus inquiétant encore: la doctrine dite «stratégie de guerre proactive destinée à mener simultanément deux guerres sur deux fronts contre ses voisins». Cette guerre sur deux fronts repose sur une doctrine en cinq points: capacité de mener une guerre sur deux fronts; capacité de riposte à des menaces asymétriques et sous-conventionnelles; développement de moyens permettant de mener des frappes stratégiques et des opérations extérieures du golfe Persique au détroit de Malacca; acquisition de moyens stratégiques intercontinentaux et spatiaux et de moyens de défense antimissiles; et maintien d'une supériorité technologique sur ses adversaires.

La mise en œuvre de concepts aussi belliqueux fait fi des dangers inhérents à l'aventurisme dans un contexte nucléarisé. Le Pakistan se retrouve donc face à un danger clair et présent. C'est pourquoi l'Autorité nationale de commandement des activités militaires, qui est l'organe décisionnel national suprême pour les questions stratégiques et qui est présidé par le Premier Ministre et composé des ministres compétents et des responsables de l'état-major, suit l'évolution de la situation de très près. Dans sa réunion du 13 janvier 2010, l'Autorité a conclu que le Pakistan ne pouvait ignorer les événements en cours dans notre région, et qu'il ne ferait aucun compromis sur ses intérêts de sécurité et sur la nécessité de maintenir une dissuasion minimale crédible.

S'agissant de l'examen d'un traité sur les matières fissiles à la Conférence du désarmement, l'Autorité nationale de commandement des activités militaires a décidé que la position officielle du Pakistan serait guidée par ses intérêts de sécurité nationale et par la nécessité d'une sécurité stratégique en Asie du Sud. Elle a conclu que le Pakistan n'appuierait aucune démarche ou mesure préjudiciable à ses intérêts nationaux légitimes en matière de sécurité.

Permettez-moi, après vous avoir exposé les éléments de la situation internationale et régionale qui nuisent directement à la sécurité nationale du Pakistan, d'exprimer officiellement les préoccupations spécifiques qui découlent de cette situation pour le Pakistan dans le contexte du Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Premièrement, le transfert de quantités illimitées de matières fissiles au profit de notre voisin permettra à celui-ci de se constituer des réserves stratégiques, qui lui permettront de détourner ses propres stocks de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes. Selon les estimations les plus basses, il serait ainsi en mesure de produire chaque année entre 50 et 60 armes.

Deuxièmement, les accords de garanties conclus dans le cadre de cet arrangement n'étant pas absolus, tout laisse craindre que les matières fissiles importées à des fins civiles seront secrètement détournées à des fins militaires, comme par le passé. En de pareils cas, la production annuelle d'armes pourrait être portée à 100 ogives.

Troisièmement, cette situation renforcera l'asymétrie existante entre le Pakistan et son voisin s'agissant des stocks respectifs de matières fissiles, ce qui accentuera notre besoin d'assurer notre sécurité par une force de dissuasion minimum crédible.

Quatrièmement, le Traité sur les matières fissiles tel qu'il a été proposé ne fera qu'interdire la production future de matières fissiles, et ne constituera qu'une mesure de non-prolifération et non de désarmement. En l'état, il n'est envisagé ni de réduire les stocks existants ni d'inclure les matières fissiles au-delà de l'uranium enrichi et du plutonium de qualité militaire, ce qui exclura les matières entrant dans la fabrication d'armes telles que le plutonium de qualité réacteur, l'U233, le neptunium ou l'américium. Même les matières fissiles destinées à la propulsion navale, qui peuvent aussi être utilisées pour fabriquer des armes, seront exclues du champ d'application du traité. Dans le même temps, les mesures de vérification qu'il est envisagé de confier à l'AIEA seront incomplètes, et ne comporteront ni d'inspections par mises en demeure ni l'accès aux installations nucléaires stratégiques sensibles des États. Un tel traité sera donc sélectif, discriminatoire et contraire aux objectifs de désarmement nucléaire, ce que le Pakistan ne saurait accepter.

Avant de conclure, j'aimerais clarifier la position du Pakistan sur certains des points qui ont été abordés au cours de nos discussions.

On a dit qu'il était illogique de vouloir que des questions afférentes au traité sur les matières fissiles soient clarifiées avant l'ouverture des négociations, et qu'il fallait attendre les négociations proprement dites pour les aborder. Pour nous, cet argument s'apparente à une invitation à faire tout un parcours dans le noir complet, et le résultat ne peut être qu'une

collision mortelle. Il nous apparaît primordial d'avoir une connaissance a priori de l'objet de nos négociations, c'est-à-dire de savoir si nous allons négocier sur un traité sur les matières fissiles apparenté à une mesure de non-prolifération ou à une mesure de désarmement. Lorsque ce point aura été éclairci, nous serons en mesure d'identifier les positions sur les questions pertinentes touchant aux définitions, au champ d'application, aux stocks, à la vérification et à l'entrée en vigueur.

On a dit que le but de la Conférence du désarmement n'était pas de protéger la sécurité de tel ou tel État membre ou de répondre à ses préoccupations en matière de sécurité. Nous ne réclamons pas un tel appui de la part de la Conférence du désarmement, mais nous affirmons que l'inverse n'est pas vrai non plus. La Conférence du désarmement ne peut attendre de ses États membres qu'ils approuvent des démarches qui nuisent à leur sécurité, et c'est pour cette raison qu'elle est régie par la règle du consensus.

Certains de nos collègues ont affirmé avec force qu'il était dans l'intérêt du Pakistan de conclure le plus rapidement possible un traité sur les matières fissiles afin de figer les asymétries des stocks. Je les invite à reconnaître qu'un arsenal plus conséquent couplé à un système de défense antimissile requiert du Pakistan de posséder de moyens suffisants pour assurer une dissuasion crédible, particulièrement en l'absence de garanties fiables s'agissant des arrangements nucléaires proposés à notre voisin.

D'aucuns ont affirmé que le Pakistan était isolé à la Conférence du désarmement. Cette affirmation est totalement fautive. Les délégations sont nombreuses à reconnaître que la position pakistanaise est légitime et justifiée et que ses préoccupations doivent être prises en considération. La position que nous ne cessons de défendre, à savoir que la Conférence du désarmement doit négocier un traité sur les matières fissiles non comme un instrument de non-prolifération mais comme un instrument de désarmement, est largement partagée. En tout état de cause, nous sommes prêts, s'il le faut, à demeurer dans un splendide isolement à la Conférence du désarmement.

Certaines délégations ont même parlé de recourir à la tactique des pressions contre le Pakistan, notamment à la «menace» de mener la négociation sur les matières fissiles en dehors du cadre de la Conférence du désarmement. Je voudrais rappeler respectueusement à mes collègues que le Pakistan a démontré, à plusieurs reprises, sa détermination et sa capacité à endurer les pressions au nom de la défense de ses intérêts, et c'est ce que nous continuerons à faire.

Nous pensons également que la Conférence du désarmement est la seule instance compétente pour négocier des accords de désarmement. Toute manœuvre visant à transporter la négociation du traité hors de la Conférence du désarmement sera vouée à l'échec.

Nos échanges à l'intérieur et à l'extérieur de la Conférence nous montrent à l'évidence que les États dotés d'armes nucléaires cherchent à conclure un traité limité à l'arrêt de la production de matières fissiles qui serait un instrument de non-prolifération et pas un instrument de désarmement. Si certains États non dotés d'armes nucléaires ont indiqué qu'ils souhaitaient que la question des stocks soit comprise dans les discussions au cours des négociations proposées, ils ne sont pas disposés à accepter le principe d'une réduction des stocks, pourtant impérative dans le contexte d'un traité sur les matières fissiles.

De plus, le traité proposé ne fera que donner du crédit aux États qui ont déjà déclaré un moratoire sur la production de matières fissiles, leur permettant ainsi de se racheter une vertu à bon compte. Pour ces États, un tel traité n'aura aucun coût, de la même façon que pour les États qui, de toute façon, ne produisent pas de matières fissiles de qualité militaire. Restent les trois puissances nucléaires de fait: le premier, qui a toujours joui d'un statut spécial et qui continuera à jouir de ce statut; le deuxième, qui s'est vu accorder une

dispense spéciale par le fait de la clause de renonciation du Groupe des fournisseurs nucléaires; et le troisième, le Pakistan, qui devra subir tout l'impact du traité. Un tel instrument ne fera donc que perpétuer la discrimination qui frappe le Pakistan depuis 1974.

Nous n'avons qu'une chose à dire aux États membres permanents du Conseil de sécurité et membres du Groupe des fournisseurs nucléaires qui ont argué avec tant d'éloquence que le traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles était un des piliers du régime de non-prolifération et qui considèrent que l'ouverture des négociations sur ce traité est essentielle au succès de la prochaine Conférence d'examen du TNP: ce sont ces mêmes pays qui ont violé leurs propres engagements nationaux et internationaux, décrédibilisant ainsi complètement le TNP et le régime international de non-prolifération. Ce régime a été ébranlé jusque dans ses fondements, et les imprécations de ces pays pour sa défense sonnent faux. N'ont-ils pas pensé à leurs obligations en vertu du TNP, de l'accord du Groupe des fournisseurs nucléaires et de la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité alors qu'ils signaient ces accords de coopération nucléaire? Pourquoi ne se sont-ils pas exprimés dans le contexte du Groupe des fournisseurs nucléaires s'ils croyaient vraiment en la non-prolifération? Le Groupe étant soumis à la règle du consensus, ils auraient pu bloquer cette décision. Ce n'est donc pas le Pakistan, mais ces pays eux-mêmes, qui, par leurs omissions et leurs actes, sont responsables du blocage sur la question du Traité sur les matières fissiles. S'ils n'avaient pas été si prompts à conclure de tels accords de coopération nucléaire, au mépris le plus total des soucis de sécurité du Pakistan, la situation à l'intérieur et à l'extérieur de la Conférence du désarmement ne serait sans doute pas la même.

J'aimerais pour terminer en venir aux observations livrées par le Secrétaire général de la Conférence du désarmement au nom du Secrétaire général de l'ONU, le 11 février dernier. Nous partageons sa préoccupation et son sentiment de frustration devant l'absence de progrès à la Conférence. Dans ce contexte, nous l'invitons à adopter une perspective plus générale et à plus long terme, au lieu de se concentrer uniquement sur le passé récent. Le blocage de la Conférence du désarmement n'est pas un phénomène récent. Il y a en effet douze ans que cette instance est incapable de progresser. N'oublions pas les grandes puissances qui sont responsables de ce blocage. N'oublions pas non plus les questions qui sont à l'origine de ce blocage. Souvenons-nous que certaines délégations ne sont toujours pas disposées à négocier des traités juridiquement contraignants sur le désarmement nucléaire, ce qui est pourtant la raison d'être de la Conférence du désarmement. Ils ne sont pas non plus prêts à négocier des accords sur les garanties négatives de sécurité ou sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, des questions pourtant inscrites à l'ordre du jour de la Conférence depuis des décennies, c'est-à-dire – oserai-je le dire – depuis bien plus longtemps que la question du Traité sur les matières fissiles.

Le Pakistan demeure disposé à participer à des négociations de fond sur le désarmement nucléaire, les garanties négatives de sécurité et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il n'existe selon nous aucune raison de bloquer la Conférence du désarmement, même s'il n'y a pas consensus sur la question des matières fissiles. Nous pensons donc que la Conférence du désarmement peut commencer son travail de fond rapidement, par exemple sur le désarmement nucléaire, un objectif que nous approuvons tous et qui bénéficie d'un appui de plus en plus large. Nous sommes prêts à travailler avec vous à cette fin.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même, ainsi que de sa déclaration exposant dans le détail la position de son Gouvernement.

La Norvège est également inscrite sur la liste des orateurs d'aujourd'hui, et je donne donc la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Skorpen (Norvège) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous assurer de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation.

Je prends la parole aujourd'hui à l'occasion de la trentième ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions, le Burkina Faso et la République de Moldova ayant déposé leurs instruments de ratification le 16 février dernier. Cela signifie que la Convention entrera en vigueur le 1^{er} août 2010, conformément à ses dispositions, et que la première réunion des États parties, qui doit avoir lieu en République démocratique populaire lao avant la fin de cette année, se présente sous les meilleurs auspices.

Nous espérons que le processus d'Oslo, qui a abouti à l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions deux ans après son adoption, incitera la Conférence du désarmement à rechercher de nouveaux moyens de faire les progrès dont nous avons un urgent besoin.

Vous le savez tous, la Convention sur les armes à sous-munitions est le résultat d'un processus diplomatique ouvert, qui a réuni des États, plus de 300 organisations humanitaires et organisations de défense des droits de l'homme membres de la Coalition contre les sous-munitions, le Comité international de la Croix-Rouge et l'ONU elle-même. Ce processus s'est amorcé lorsqu'un groupe d'États, souscrivant à la Déclaration d'Oslo de 2007, se sont engagés à «s'accorder d'ici 2008 sur un instrument légalement contraignant et de portée internationale qui interdira l'usage, la production, le transfert et le stockage des sous-munitions, responsables de dommages corporels inacceptables dans les populations civiles, et établira un cadre de coopération et d'assistance permettant de fournir les soins et les traitements rééducatifs nécessaires et d'assurer le nettoyage des zones contaminées».

Le processus de négociation de ce nouveau traité international de désarmement, qui s'est déroulé en dehors des instances établies, soulève de sérieux doutes quant à la façon dont nous avons mené nos activités dans le cadre de la Conférence du désarmement, mais il est aussi source d'inspiration. Il prouve que, si la volonté politique est suffisante, des progrès sont possibles. Il prouve aussi que nous n'avons pas besoin de devenir les otages de ceux qui veulent le moins.

La Norvège reconnaît que des différences fondamentales existent entre le processus de désarmement nucléaire et le processus qui a conduit à l'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions, mais ces deux démarches ont aussi des points communs. Le désarmement est un outil destiné à améliorer la sécurité internationale, régionale et individuelle des États et des personnes, quels que soient les processus ou les instances dans le cadre desquels nous décidons d'agir.

Nous pensons qu'il y a des leçons à tirer des processus d'Oslo et d'Ottawa pour les autres domaines du désarmement. Nous avons appris à quel point les alliances pouvaient être puissantes lorsque gouvernements et acteurs de la société civile travaillent ensemble.

Nous savons que, pour la plupart des pays, le consensus est primordial lorsqu'il s'agit du désarmement nucléaire, mais la Norvège n'en est pas pleinement convaincue. Nous pensons qu'il est possible d'élaborer des normes régissant, voire interdisant, l'emploi des armes nucléaires, sans qu'il soit nécessaire d'adopter une décision par consensus, et que de telles normes finiront par devenir universelles.

Outre les aspects humanitaires et de sécurité, le désarmement est étroitement lié au développement. Nous ne pouvons laisser les États dotés d'armes nucléaires décider à eux seuls du moment où il leur convient de se débarrasser de ces armes. La puissance destructrice de ces armes nous frapperait tous si elles venaient à être utilisées, et nous demeurons sous leur menace, de sorte que le désarmement nucléaire nous concerne tous.

Beaucoup d'instances traditionnelles de négociations, dont la Conférence du désarmement, n'autorisent pas la participation à leurs travaux d'acteurs tels que les représentants de la société civile, ce qui nous prive de leur expérience et de leurs connaissances. Tant que tous les acteurs concernés, à savoir les États, l'ONU et la société civile, ne participeront pas aux processus de désarmement, nous serons exposés au risque de voir les négociations sortir du cadre des préoccupations et des besoins des peuples.

La Norvège a toujours été très impliquée, et elle entend continuer à prendre des initiatives dans le cadre des instances régionales et internationales, de concert avec les États qui partagent avec nous l'ambition d'atteindre des résultats concrets.

En conclusion, je voudrais réitérer l'exhortation que le Secrétaire général de l'ONU a adressée aux États le 16 février dernier, les engageant à adhérer sans délai à la Convention sur les armes à sous-munitions.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie la représentante de la Norvège de sa déclaration et, en particulier, des informations qu'elle a partagées concernant l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Je donne la parole à S. E. l'Ambassadeur de l'Inde

M. Rao (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole en séance plénière, mais nous nous voyons dans l'obligation de le faire à la suite des remarques gratuites et infondées faites par le représentant du Pakistan.

Il eût été préférable que le représentant du Pakistan s'abstînt de faire des observations sur des questions qui ne relèvent pas de la compétence de la Conférence du désarmement. La Conférence du désarmement n'est en effet pas le lieu approprié pour traiter de questions bilatérales ou régionales, son mandat étant principalement de négocier des accords d'application mondiale. Comme nous l'avons clairement indiqué devant l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Inde ne souhaite pas que des problèmes touchant à la sécurité régionale soient abordés dans le cadre de la Conférence du désarmement. L'attitude exemplaire de l'Inde en matière de non-prolifération est largement reconnue. À ce titre, je n'ai pas l'intention de répondre aux affirmations sans fondement faites par le représentant du Pakistan.

À un moment où la Conférence du désarmement a des choses importantes à faire, cette déclaration peut tout simplement être considérée comme inutile. Je prie instamment la délégation pakistanaise de s'abstenir d'aborder des problèmes extérieurs, créant ainsi des obstacles sur le chemin de la Conférence du désarmement à l'heure où celle-ci s'efforce d'entreprendre un travail de fond sérieux. En fait, nous prions instamment le Pakistan de respecter son engagement d'agir avec responsabilité et de manifester cet engagement en se joignant au consensus sur le programme de travail de la Conférence, afin de permettre le début rapide de nos travaux de fond, y compris la négociation d'un traité sur les matières fissiles, une question qui a fait l'objet d'une résolution adoptée par consensus à l'Assemblée générale, en décembre dernier.

Nous espérons que la Conférence du désarmement commencera un travail de fond le plus rapidement possible.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Japon.

M. Suda (Japon) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'ai écouté avec la plus grande attention l'importante déclaration qu'a faite notre collègue l'Ambassadeur Akram au sujet de la position de son pays eu égard à sa sécurité nationale et à la Conférence du désarmement.

Ma délégation comprend la situation dans laquelle se trouve actuellement le Pakistan dans sa région. Nous comprenons certainement ces difficultés. La délégation a soulevé tant d'arguments et de points que je ne pense pas disposer de suffisamment de temps pour répondre à tous. Mais je dois préciser un point concernant notre position, qui diffère de la position exprimée par l'Ambassadeur Akram et qui concerne le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il a dit qu'il s'agissait uniquement d'un traité de non-prolifération, ce qui, je crois, est inexact. Il y a un malentendu. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est une mesure primordiale et indispensable qui s'inscrit dans le cadre des efforts en faveur d'un désarmement nucléaire mondial. Il a pour objectif de restreindre le volume des arsenaux nucléaires dans le monde et de susciter une nouvelle diminution du nombre total par le biais de nouvelles mesures et de nouveaux efforts.

En concluant un accord sur les matières fissiles, nous pouvons à tout le moins empêcher le développement des arsenaux nucléaires dans la région et dans le monde en général. Il est primordial de promouvoir le processus de désarmement nucléaire, qui fait l'objet d'efforts acharnés de la communauté internationale. J'espère par conséquent que de nombreux représentants comprendront qu'il s'agit non seulement d'une mesure de non-prolifération, mais aussi d'une mesure très importante de désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur du Japon, et je donne la parole à l'Ambassadeur du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de me livrer à un débat ou à une controverse avec mon collègue et ami l'Ambassadeur de l'Inde, que ce soit ici, à la Conférence du désarmement, ou à l'extérieur.

Les faits dont j'ai fait état dans ma déclaration parlent d'eux-mêmes. Je me suis efforcé de présenter des faits qui ne sont pas nés au Pakistan, mais qui sont reconnus internationalement. Si ces faits peuvent être mis en doute, je serai ravi d'apprendre qu'ils sont faux. Toutefois, le temps et l'expérience me montrent très clairement que ces faits sont absolument exacts.

Mon ami a avancé que la Conférence du désarmement n'était pas le cadre approprié pour traiter de faits en rapport avec la sécurité régionale. Comme je l'ai dit au cours d'une de mes précédentes interventions, lorsque nous abordons ces questions au niveau régional, on nous dit qu'il ne s'agit pas d'enjeux régionaux, qu'ils vont bien au-delà de la sécurité régionale, et qu'ils ne peuvent donc être examinés dans un cadre bilatéral ou régional. J'ai rapporté les efforts que le Pakistan fait au niveau régional pour traiter ces questions dans un cadre bilatéral et régional.

Quoi qu'il en soit, le fait est que la Conférence du désarmement ne peut, comme je l'ai dit au tout début de ma déclaration, être insensible à ce qui se passe autour d'elle. Comme je l'ai aussi dit une fois, nous ne sommes pas au pays des merveilles. Nous ne sommes pas fous à lier, comme dans les aventures d'Alice au pays des merveilles. Nous sommes – du moins ma délégation – dans la vie réelle. Je suis donc tout à fait en droit de soulever des préoccupations de sécurité régionale ou, du moins, d'être guidé par ces considérations lorsque je m'exprime à la Conférence du désarmement, comme c'est le cas de toute autre instance traitant des questions de sécurité. Nous continuerons donc à agir ainsi.

S'agissant de l'observation de mon ami l'Ambassadeur du Japon, il voit les choses différemment, et je respecte son point de vue. La seule chose que je voudrais dire est que si le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est bel et bien un traité de désarmement nucléaire, alors décidons de tout faire pour réduire les stocks de matières fissiles. Si nous en décidons ainsi, nous pourrions effectivement parler d'initiative de désarmement, mais si notre négociation se borne à un accord interdisant la future production et laisse de côté les milliers d'ogives nucléaires qui sont en possession de

certaines de nos amis ici présents, on ne pourra pas parler de mesure de désarmement, mais uniquement d'une mesure qui interdira toute future prolifération sans rien faire pour réduire les stocks existants, qui sont colossaux. C'est seulement si nous acceptons de réduire ces stocks que nous pourrons dire que nous travaillons au désarmement. C'est en tout cas comme cela que je comprends la notion de désarmement, mais je suis tout à fait disposé à être instruit par mes amis.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie M. Akram, Ambassadeur du Pakistan, de sa déclaration, et je donne la parole au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, S. E. M. Sergei Ordzhonikidze.

M. Ordzhonikidze (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'ai toujours suivi de très près ce qui se passait à la Conférence du désarmement, une instance censée s'occuper des questions de désarmement stratégique primordiales aux yeux de la communauté internationale. C'est bien entendu en ma qualité de Représentant du Secrétaire général de l'ONU à la Conférence que je m'exprimais, et le Secrétaire général de l'ONU est d'accord avec moi pour dire que la Conférence doit progresser.

Comme c'est probablement le cas de beaucoup d'entre vous, je suis reconnaissant à l'Ambassadeur du Pakistan d'avoir fait part de ses préoccupations, qui sont des préoccupations stratégiques d'ordre bilatéral. Dans le même temps, je voudrais rappeler à toutes les délégations que si on s'intéresse au monde extérieur à cette salle, beaucoup de pays, beaucoup d'États membres de cette instance, ont des préoccupations stratégiques de même ordre les uns vis-à-vis des autres. Que ces préoccupations soient bilatérales, multilatérales, régionales ou mondiales – nous savons tous de quoi nous parlons – ces pays ont, dans un souci de flexibilité, assoupli suffisamment leurs positions pour permettre à la Conférence d'aller de l'avant.

Nous n'avons toujours pas commencé à examiner ne serait-ce que l'article premier de quelque traité ou document que ce soit, et il est donc difficile d'imaginer que le programme de travail, s'il est adopté – et il le sera probablement –, puisse nuire à la sécurité stratégique d'un État membre. C'est un morceau de papier, un document, que nous allons examiner, mais nous devons être flexibles, car nous avons tous des préoccupations stratégiques. Ces préoccupations sont de natures différentes, mais nous devons être suffisamment souples pour permettre à la Conférence d'engager le processus, faute de quoi nous ne réussirons jamais. Qui ne tente rien n'a rien.

La posture négative de certaines délégations est bien entendu la traduction de leurs propres positions nationales, et chacun comprend bien que chaque délégation obéit à des instructions spécifiques, elles-mêmes dictées par la situation stratégique du monde.

Peut-être garderez-vous ces choses à l'esprit et vous direz-vous que si nous manquons de flexibilité à la Conférence du désarmement – dans la quête d'une solution pour résoudre, du moins partiellement, ces questions stratégiques de désarmement – la Conférence du désarmement ne s'acquittera pas de son mandat.

Le Président (*parle en russe*): Merci, Monsieur le Secrétaire général, de votre importante déclaration. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Pakistan qui souhaite s'exprimer.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je ne vais pas me perdre en conjectures ici pour savoir si le secrétariat ou le Représentant du Secrétaire général à la Conférence du désarmement est à même de faire le type d'observation qu'il vient de faire. Nous y reviendrons une autre fois. J'ai quelques doutes à ce sujet. Quoi qu'il

en soit, j'aimerais réagir à ces remarques en lui rappelant, ainsi qu'à ses collègues, qu'on ne peut appliquer des règles différentes ou sélectives en demandant à un pays d'être souple.

Vous pouvez accuser le Pakistan de manquer de souplesse, peut-être, depuis mai 2009, mais qu'en est-il de l'inflexibilité des pays qui ont retardé, voire bloqué, la Conférence pendant douze ans? Je n'ai pas entendu le représentant du Secrétaire général faire référence à cette période. Nous parlons de douze mois, et on nous fait la leçon sur un manque de souplesse depuis douze mois et même moins, mais je n'ai rien entendu à propos des douze dernières années. C'était mon premier point.

Voici mon deuxième point: la question des matières fissiles est-elle la seule question inscrite à notre ordre du jour? Sommes-nous ici uniquement pour négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles? Bien avant l'inscription de cette question à l'ordre du jour, ce dernier comportait d'autres points, et c'est encore le cas aujourd'hui. Pourquoi ne progressons-nous pas sur ces autres points, et pourquoi ne demandons-nous pas aux pays qui bloquent les discussions sur ces points de faire preuve de souplesse? Pourquoi devons-nous débattre uniquement de la question des matières fissiles? Négocions des traités de désarmement nucléaire. Négocions des traités sur les garanties de sécurité négatives. Négocions des traités sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Qui s'y oppose? Certainement pas mon pays. Comme je l'ai dit, à maintes reprises, nous sommes prêts. Pourquoi ne pas avancer sur ces points? Si nous avançons ne serait-ce que sur un de ces points, la Conférence pourra commencer un travail de fond. Pourquoi donc empêcher les progrès?

J'invite par conséquent le Représentant du Secrétaire général à être plus équilibré dans ses perspectives lorsqu'il parle de flexibilité.

Le Président (*parle en russe*): Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole au Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

M. Ordzhonikidze (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU à la Conférence) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à chacun qu'en tant que Représentant du Secrétaire général, je n'ai mentionné aucun pays en particulier ici à la Conférence du désarmement. Je n'ai même pas mentionné le moindre point de l'ordre du jour de la Conférence. Je n'ai fait que mentionner la nécessité pour la Conférence du désarmement d'avancer rapidement, de faire preuve de souplesse, d'approuver son programme de travail, et de commencer l'examen des questions stratégiques de désarmement nucléaire. Toute autre interprétation serait, je crois, une mauvaise interprétation du souhait des Nations Unies de voir la Conférence du désarmement aller de l'avant.

Le Président (*parle en russe*): Merci de cette précision, Monsieur le Secrétaire général. Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Allemagne.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt les déclarations faites ce matin et, bien sûr, nous devons les étudier dans le détail. La question de savoir si la Conférence du désarmement doit s'intéresser aux enjeux régionaux dans ce contexte est une question intéressante. Je dois reconnaître que, pour l'heure, je suis quelque peu agnostique sur ce point, mais je crois qu'il est raisonnable de dire, après avoir entendu les différentes interventions, que beaucoup de ces enjeux sont interdépendants et qu'il est important, en ce sens, de tenter de les comprendre et d'éclaircir les choses. Je répéterai donc ce que j'ai déjà dit en séance plénière officielle et officieuse, à savoir qu'il est d'une façon générale souhaitable d'avoir un débat ouvert et transparent pour comprendre où nous en sommes, d'où viennent les personnes et d'où viennent les États.

J'aimerais dire deux choses. Premièrement, j'approuve l'Ambassadeur du Japon. Nous avons aussi le sentiment qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles

aurait une incidence claire sur le désarmement, et pas uniquement sur la non-prolifération. Disons, pour paraphraser une vieille expression anglaise, que c'est en goûtant le pudding qu'on juge de sa qualité.

Ceci me conduit directement au deuxième point auquel je voulais en venir. Je me permets d'exprimer un désaccord avec le représentant du Pakistan sur un point de procédure essentiel, et ce point a trait à la question de savoir s'il serait juste d'ouvrir des négociations sur cette difficile question. Nous avons toujours du mal à comprendre pourquoi un membre de la Conférence serait si réticent à l'idée d'entamer des négociations.

Je comprends leurs difficultés du point de vue intellectuel. J'ai beau m'efforcer de suivre leur raisonnement, mais je pense que tous ces éléments peuvent entrer dans le champ de la négociation, et ce ne serait pas la première fois dans l'histoire que des négociations s'ouvrent sur des positions très différentes l'une de l'autre.

Pour l'Allemand que je suis, cette situation n'est pas sans me rappeler une négociation très difficile qui s'est déroulée à la fin des années 60 et au début des années 70, je veux parler de l'accord des quatre puissances sur le statut de Berlin. À cette époque, j'étais étudiant en sciences politiques et je m'intéressais à cette question. Tout le monde disait qu'il serait pratiquement impossible de s'entendre sur le statut de Berlin dans ce contexte, et si les parties à ces négociations avaient insisté pour éclaircir les objectifs de la négociation en préalable, elles ne seraient, je crois, jamais parvenues à quoi que ce soit. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, et je crois qu'il est important d'ouvrir des négociations.

Cela m'amène également à dire que j'approuve sans réserve ce que vient de dire le Secrétaire général de la Conférence du désarmement. Je crois que cela fait partie de son travail, et qu'il est de son devoir d'exhorter les États membres à ouvrir des négociations. C'est pour cela que nous sommes ici, pour avancer et pour faire notre travail.

Enfin, j'ai bien entendu l'argument selon lequel les autres questions sont inscrites à l'ordre du jour de la Conférence depuis longtemps, et j'ai dit, au cours des consultations officieuses que nous avons eues l'autre semaine, que ma délégation ne cherchait pas à dire si telle ou telle question devait ou non être négociée, car, comme je viens de le dire, nous sommes de l'avis qu'il faut aller de l'avant et que les positions doivent être défendues dans le cadre des négociations.

Ce problème pose une double question pratique et politique. La question pratique est de savoir combien de choses la Conférence peut faire en même temps. La question politique est de savoir quels sont les éléments sur lesquels il est possible de négocier, et je crois qu'il y a une certaine logique à dire qu'après le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, il faut passer à la question des matières fissiles, tout en laissant le champ des négociations ouvert. Il est clair que la communauté internationale est très largement disposée à faire précisément cela et, dans ces circonstances, il faut être particulièrement prudent avant de s'opposer à une telle démarche.

Le Président (*parle en russe*): Merci, Monsieur l'Ambassadeur, de votre intervention.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole?

Je ne vois personne, mais avant de lever la séance, j'aimerais vous conter une histoire que j'ai entendue de la bouche d'un homme remarquable, esprit brillant, à savoir M. Huslid, Ambassadeur de la Norvège.

Au début des années 80, M. Huslid présidait un des organes de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le travail n'avancait pas bien, et avant d'ouvrir la séance il nous a raconté quelques histoires tirées de sa propre vie et de son pays. Je voudrais vous raconter une de ces histoires.

Un jour, un paysan norvégien qui cheminait le long d'une route rencontra un jeune homme qui lui demanda l'heure. Le paysan, qui était sur le point de regarder sa montre, se ravisa et pensa: «Si je donne l'heure à ce jeune homme, il me sera redevable. S'il m'est redevable, il voudra venir chez moi en gage de sa gratitude. S'il vient chez moi pour me témoigner sa gratitude, il verra que j'ai une jeune fille. S'il voit que j'ai une jeune fille, il voudra peut-être l'épouser. Que ferai-je alors? Je ne peux donner ma fille en mariage à un jeune homme qui ne porte même pas de montre. Mieux vaut donc lui dire que je n'ai pas de montre.»

Cette histoire nous montre bien que la suspicion de ce qui vient de l'étranger n'est pas toujours bonne pour nos peuples.

Pour en revenir à notre histoire, la famille de ce paysan aurait pu devenir la plus heureuse des familles: la jeune fille parce qu'elle aurait pu trouver un mari, la mère parce qu'elle aurait enfin pu assister aux noces de sa fille.

Sur ce, je vais lever la séance plénière d'aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu jeudi prochain, à 10 heures. Entre-temps, je tiendrai des consultations élargies et j'analyserai ce qui est en train de se passer ici, y compris les discussions d'aujourd'hui.

Avant de lever la séance, permettez-moi de vous souhaiter un bon week-end et de vous rappeler les paroles prononcées le 11 février dernier et aujourd'hui par notre Secrétaire général: la Conférence du désarmement doit progresser.

La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 30.